

DELIBERATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SATT GRAND CENTRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 3 FEVRIER 2017,

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,
Vu les statuts de la SATT Grand Centre – SAS, conférant à l'UCA 2 sièges au conseil d'administration de la SATT

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne,
APRES avoir délibéré,

DECIDE

de désigner Monsieur Mathias Bernard et Monsieur Pierre-Charles Romond administrateurs de la SATT Grand Centre.

Membres en exercice : 37
Votes : 32 Pour : 32
 Contre :
 Abstentions :

 Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-02-03-12

TRANSMIS AU RECTEUR : 09.02.2017

PUBLIE LE : 09.02.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.